
Maciel Santos

WP/CEAUP #2008/04

**La double fin du travail forcé
au Portugal – une contribution
à la critique de la révision
historiographique de la traite**



CENTRO DE ESTUDOS AFRICANOS
UNIVERSIDADE DO PORTO



A publicação de R. Fogel «The Slavery Debates A Retrospective – 1852-1990» proporciona mais um exemplo de uma tendência que tende a dominar os estudos recentes sobre a escravatura moderna: a apresentação das opções morais como principal factor explicativo da abolição.

Ao privilegiar este tipo de análises, a especificidade histórica do tráfico atlântico de escravos e do sistema escravagista das plantações aparece diminuída. De facto, a escolha entre escravatura e trabalho livre não foi uma opção universal (houve muitas modalidades de escravatura) e o trabalho livre não foi sempre, historicamente, o simétrico da escravatura.

Os pontos desta comunicação pretendem mostrar, através da evolução do trabalho forçado nas colónias portuguesas, algumas das dificuldades implicadas por estas abstracções.

Robert Fogel's «The Slavery Debates A Retrospective – 1852-1990» gives us another example of a trend increasingly dominant on the field of slavery studies: to present the moral options as the key factor of abolitionism.

Analysing this way, the historical particularities of the Atlantic slave trade as well as of the slave plantation system gets lost. In fact, the choice between slavery and free labour was not a universal option (there has been several modes of slavery) and free labour was not, historically, the opposite of slavery.

The points raised in this paper intend to show, through the case of forced labour in Portuguese colonies, some problems arising from these abstract notions.



1- L'un des plus importants chercheurs sur l'esclavage aux USA, Robert Fogel, a publié récemment *The Slavery Debates, A Retrospective – 1852-1990*. Il s'agit d'un mémoire, presque autobiographique, dans laquelle Fogel essaye d'expliquer comment ce champ scientifique a été ouvert depuis les années 1950. Fogel admet que les débats sur la société esclavagiste des Etats du Sud venaient de loin, mais il affirme que tout a changé peu après la II Guerre mondiale.

La cause: le paradoxe entre l'idéologie égalitaire dominante aux EUA (contre l'idéologie raciste du nazisme) et la pratique ségrégationniste qui dominait encore le paysage social américain, surtout dans les Etats du Sud. Ce paradoxe, peut on ajouter, durait depuis la fin de la Guerre Civile, mais le retour des soldats afro-américains d'Europe, le début du *Civil Rights Movement*, de même que la conjoncture de la décolonisation européenne, le rendait dès maintenant impossible. Il fallait légitimer scientifiquement l'anti-racisme émergent et une nouvelle génération de chercheurs s'est lancée contre les vieux dogmes sur l'esclavage, que l'abolitionnisme traditionnel avait diffusé.

La cible était donc l'abolitionnisme traditionnel – religieux d'abord, puis laïque (avec Ulrich B. Phillips et son *American Negro Slavery*, 1918) , parce qu'il s'était toujours basé sur, au moins, trois préjugés racistes:

- 1) que l'esclavage était historiquement condamné, parce que c'était un système non rentable, dû à la basse productivité du travail esclave;
- 2) que comme ce n'était pas le profit, mais les valeurs pré-capitalistes (la volonté de puissance, l'honneur, etc.) qui dominaient cette société, sa culture avait créé des personnalités déviantes, presque irrationnelles: les seigneurs d'esclaves étaient des hobereaux patriarcaux et les esclaves avaient transformé en vertu des

vices comme le servilisme, le mensonge, la fraude, la ruse, etc.

- 3) que l'esclavage était la cause du retard social et économique des Etats du Sud.

Selon Fogel, beaucoup de jeunes académiques des années 1950 avaient la sensation qu'ils devaient s'engager pour achever les transformations en cours dans la société de l'après-guerre. Il y a avait donc un stimulus idéologique ; dans le langage de Fogel : un choix éthique. On le verra souvent, ce choix éthique, dans son livre.

L'historiographie brésilienne a eu un itinéraire similaire à celui de la nord-américaine, bien qu'indépendant. Le débat sur l'esclavage y était aussi ancien qu'aux EUA et les thèses paternalistes, encadrées par les stéréotypes raciaux de Gilberto Freyre (*Casa Grande e Sanzala*, 1933), sont l'équivalent brésilien de Philips. En effet, Freyre voulait montrer que la plantation de sucre était un prolongement tropical du féodalisme portugais, et que la maison seigneuriale (la casa grande) n'avait que des valeurs pré-capitalistes (le sens de l'hierarchie, la volonté du luxe, le sens patriarcal de la communauté d'esclaves et des clients au Brésil). De même qu'aux Etats-Unis, le coup de fouet apporté par la conjoncture de l'après-guerre se doublait au Brésil d'une conjoncture modernisante : cette fois, le gétulisme, régime à la fois populiste et développementaliste. Dans les années 1950 et surtout 1960, plusieurs générations de chercheurs brésiliens se sont mis à combattre le luso-tropicalisme de Freyre.

On peut dire que la phase moderne des études sur les systèmes esclavagistes ou le trafic s'est développé dans les mêmes sociétés que ces phénomènes avaient profondément marquées, c'est à dire aux EUA, aux Brésil et même au Caraïbes (par exemple, Eric Williams, avec son fameux *Capitalism and Slavery* de 1943). Dans les anciennes métropoles européennes, ce champ de recherches ne débiterait qu'après

la fin des années 1960 – avec de brillantes exceptions, comme l'œuvre de Gaston Martin (*Nantes au XVIII^e siècle. L'ère des négriers 1714-1774, de 1931*)–.

2 – La révision

Aux EUA, l'attaque initiale à la thèse de Philips (à partir du livre de K. Stamp, *The Peculiar Institution*, 1952) s'est surtout centré sur les points 1) et 2). Stamp et d'autres auteurs ont démontré qu'il était possible de faire de gros profits dans les plantations esclavocrates et que, pour les obtenir, la classe de propriétaires ignorait toujours le sens de communauté patriarcale. De plus, les stéréotypes culturels avec lesquels Philips expliquait la hiérarchie esclavagiste montraient tout autre chose. La personnalité des esclaves n'avait pas intériorisé ces valeurs déviantes, mais dans une société aussi oppressive comme l'esclavagiste, elle les utilisait comme des tactiques de survivance. Donc, il fallait tout lire à l'envers: Philips n'avait pas compris que, dans ces comportements, il y avait les évidences d'une résistance active, embryon d'une culture afro-américaine (*Genovese, The Political Economy of Slavery*).

Au Brésil, tout en reconnaissant que Freyre avait, malgré son paternalisme, attiré l'attention vers l'importance des esclaves africains dans la formation de la société brésilienne, une nouvelle génération d'études (Celso Furtado, Caio Prado Junior, Fernando Novais, etc) a voulu démontrer que, loin de consolider un ordre féodalissant, la production esclavagiste et le trafic d'esclaves étaient bel et bien des facteurs d'accumulation de capital pour les oligarques et les commerçants européens.

Malgré ces innovations, tant aux EUA comme au Brésil, la révision utilisait le même langage et presque les mêmes sources que les thèses traditionnelles, c'est à dire la réinterprétation de documents majoritairement qualitatifs.

Le bouleversement majeur est venu sous la

forme de chiffres. Aux EUA, dès 1958, une nouvelle approche méthodologique – la cliométrie – faisait la révision de la révision. Selon Fogel, la cliométrie est l'application systématique de modèles mathématiques et statistiques, venus de plusieurs sciences sociales (surtout l'économétrie), à des matériaux historiques. Les cliométriciens étaient venus de plusieurs champs scientifiques, beaucoup d'entre eux éloignés des études historiques. Justement à cause de cela, ils ont pu (voulu) faire table rase des vieux débats. Pendant les décennies 1960-80, les principales conclusions que l'équipe de Fogel a exposé en deux ouvrages collectifs (*Time on the Cross et Without Consent or Contract*) ont été :

- 1) que les plantations esclavocrates étaient rentables et que, pendant la décennie de 1850, elles l'étaient plus que jamais;
- 2) que la pratique des planteurs était vraiment rationnel et qu'ils savaient bien s'adapter aux conjonctures de marché pour maximiser leur profit (p.66-67) ;
- 3) que la productivité du travail agricole esclave (*la chain gang*) était supérieure aux fermes du Nord, dans un éventail compris entre 9-39% (p.30);
- 4) que le Sud avait un taux de croissance continue de 1,7% entre 1840-1860, c'est à dire supérieur au Nord.

Bref, que l'esclavage n'avait pas été aboli parce qu'il était décadent et le travail esclave n'était pas moins productif que le libre, contrairement à tout ce qu'on pensait depuis Adam Smith.

Cette méthodologie a fait tache d'huile. Dès les années 1970, elle s'appliqua à presque toute la société du Sud des États-Unis. Motivés par les réussites de la *new economic history*, des chercheurs ont élargi les méthodes quantitatives à des sources brésiliennes et cubaines. Les recherches monographiques sur plusieurs régions esclavagistes brésiliennes et caraïbéennes sont aujourd'hui en plein essor: on peut



bien s'attendre à ce que le retard de ces régions par rapport aux Sud des EUA soit bientôt comblé.

La cliométrie a aussi envahi l'histoire du trafic. L'œuvre pionnière dans ce champ fut celle de P. Curtin, parue en 1969 : pour la première fois, on avait des ordres de grandeur fiable pour le volume du trafic transatlantique. Dans les trois décennies suivantes, des équipes de chercheurs ont raffiné les mesures de Curtin et le dernier résultat de ce travail collectif est le CD édité par D. Eltis en 2004, *The Atlantic Slave Trade: a new Census*.

Le bilan de cette vague cliométriste a donc été décisif, mais du point de vue méthodologique ses acquis sont allés encore plus loin. L'expérience de l'application des nouvelles méthodes quantitatives à des sources historiques a été déterminante pour l'évolution de l'interdisciplinarité, et même des méthodes statistiques en soi. Si l'on excepte le cas de la démographie historique, qui a été pendant les années 1960-80 une discipline très interdisciplinaire, on pourrait dire que les «black studies», comme on les appelle aux Etats-Unis, sont devenues le domaine scientifique qui a le plus contribué à faire avancer l'interdisciplinarité dans les sciences sociales.

3 – La révision, ça sert à quoi ?

Dans la phase actuelle du capitalisme, caractérisée par la domination des capitaux financiers, la conception du monde comme un marché intemporel est devenue consensuelle. Elle est hégémonique même dans l'univers conceptuel des sciences sociales, pourtant les plus ouvertes aux filtres critiques. Le cas cité de la *new economic history*, dont l'essor a rendu des services si spectaculaires aux connaissances sur l'esclavage en Amérique, est exemplaire sur les limitations que ce type d'herméneutique peut aussi apporter.

On a vu que deux de ses principales conclu-

sions étaient que les exploitations esclavagistes produisaient des profits au-dessus de la moyenne et que le sud esclavagiste avait un taux de croissance plus élevé que le nord. Cela montre tout de suite que dans certaines conditions historiques, l'accumulation de capital est non seulement possible, mais accélérée par ces rapports avec l'esclavage. Mais pour la *new economic history*, le capitalisme n'est pas une période historique. La réalité, c'est l'économie (*economics*), et l'économie est une activité intemporelle, dont on peut mesurer le degré d'efficacité. Donc, si l'économie a pu être efficace avec le travail esclave, cela prouve seulement qu'elle est, comme la nature, amoral. Le bien (abolitionnisme) n'a toujours pas du mal (esclavagisme): cela a pris du temps. Dans son essai sur les *slavery debates*, Fogel conclut que le choix d'en finir avec l'esclavage a donc constitué une décision éthique, parce que la croissance économique et l'efficacité étaient possibles avec plus d'un système institutionnel (p.69).

Inutile d'insister qu'on pourrait le dire tout autrement: que c'est l'accumulation de capital – processus historique – qui a démarré avec l'esclavage, non l'économie éternelle; que c'était un taux plus élevé de surprofit, et non une efficacité abstraite, que le Sud avait en plus sur le Nord; et que cela s'expliquait par des conditions historiques, donc promises à disparaître, comme le différentiel de fertilité des nouveaux terroirs du Sud, ou le manque de bras avant la vague d'émigration européenne des décennies de 1880-1920.

Cela dit, critiquer l'usage de l'économie «éternelle» porte plus loin qu'un simple d'un jeu de mots. Elle dévoile un autre «révisionnisme», celui-ci bien plus apte à se déployer sur le « grand public »: l'esclavage aussi «éternel». Le passage qui suit, retiré d'une synthèse toute récente d'un chercheur portugais très connu sur l'abolitionnisme, en fournit un exemple :

«A l'époque des premiers achats d'esclaves en Afrique



occidentale, ni les portugais ni les wolofs – les deux parties de l'affaire – n'avait des motifs pour croire qu'ils étaient en train d'ouvrir la porte à une innovation révolutionnaire ou dangereuse». (João P. Marques, Portugal e a escravatura dos africanos, p.16).

C'est à dire, l'esclavage, on l'a toujours connu, et la traite atlantique n'était que la continuation de pratiques venant de l'Antiquité, ou du Moyen Age, par ailleurs, tout à fait semblables à celles des sociétés islamiques. L'esclavage de toujours comme catégorie historique ne risque pas de contaminer le capitalisme, encore moins d'expliquer l'essor de ce dernier en Amérique. C'est un atavisme que «l'économie» des européens a utilisé, mais - et ce *mais* est décisif – pas pour longtemps. Parce que selon ce révisionnisme, qui est bien celui de Fogel, l'originalité des européens n'a pas été d'exporter en Amérique une façon de produire qui a pu faire des surprofits en utilisant des esclaves; au contraire, l'originalité, c'est la sensibilité pour en finir, la pensée abolitionniste. L'économie de la terre entière marchait avec des esclaves, seulement les européens ont développé les idées morales pour les affranchir. On comprend ainsi la tendance actuelle à banaliser les traites romaines, byzantines, arabes, ou européennes, en omettant les différences de sens et même de volume entre elles. Et pourtant, même à première vue, les différences sont de taille. Prenons, par exemple, celles de volume. Grâce à l'effort récent pour comptabiliser la traite arabe, on a pu établir qu'environ 6 à 7 millions d'esclaves sont passés par ces réseaux... pendant 1500 ans. Ce qui donne environ une moyenne de 4.600 esclaves par an, contre environ 22.000 dans la traite atlantique (11 millions en 500 ans). Cela dit, il est vrai qu'il serait absurde de nier l'importance des chiffres de la traite arabe, et qu'ils ne deviennent pas plus doux si l'on ajoute que, dans la plupart des cas, il s'agissait d'esclaves domestiques, pas des travailleurs

productifs.

Il est aussi vrai que les tendances révisionnistes ne visent pas à nier le phénomène de la traite européenne, comme c'est le cas pour le révisionnisme plus médiatique, celui de l'extermination des juifs par les nazis. Plus, en attirant l'attention sur la traite arabe, elles ont permis de mieux connaître un très important processus. Mais maintenant, il devient possible de voir la traite atlantique comme le dernier maillon d'une très longue chaîne, et non quelque chose de foncièrement différent: la traite atlantique comme une soumission radicale des anciennes formes de l'esclavage à la circulation de marchandises. En fait, la conséquence la plus importante de ce révisionnisme, c'est l'évacuation de la traite de la genèse du monde contemporain et du mode capitaliste de produire.

L'esclavage «de toujours», c'est-à-dire d'avant le choix moral, donne aussi l'idée d'un reliquat d'une époque totalement révolue. Et pourtant, c'est bien aujourd'hui qu'on estime avoir environ 27 millions d'esclaves, donnant un profit de l'ordre des 13 billions de dollars. (Kevin Bales, *Disposable People*, 35-6). Ou bien que ces reliquats ont la vie dure ou bien Fogel a raison, «l'économie» peut très bien marcher avec eux, mais dans ce cas, le choix moral traîne un peu plus que prévu dans notre Occident.

4 – L'historicité

Quelques événements post-abolitionnistes nous dévoilent un peu plus les limitations de ce point de vue a-historique sur la traite.

Ils montrent une corrélation entre différentes étapes du marché mondial, chacune d'entre elles déterminant différents degrés d'intensité de la demande de travail et, de l'autre côté, différentes politiques européennes en ce qui concerne le «choix moral» de Fogel. Pendant toute l'époque où la production agricole et minière – y compris les travaux publics qui les complé-



mentaient – ont eu un déficit de force de travail à combler en Afrique (ou en Asie), une étrange tolérance se développa envers le travail forcé. Cette tolérance, une dimension continue tout à fait incompatible vis à vis de la chronologie du «choix moral» (celle là, grandeur discrète) et aussi une dimension discrète, n'a terminé que lorsqu'une toute autre façon de produire a rendu négligeable l'apport du travail africain. Autrement dit, elle n'a pris fin que lorsque débuta le grand exode des capitaux productifs de l'Afrique (1950-1970).

En effet, c'est seulement si l'on se place à l'intérieur de l'idéologie libérale des XIX-XX siècles qu'il est possible de légitimer la dichotomie esclavage/abolition. On connaît mieux aujourd'hui ce qu'étaient les attitudes «pragmatiques» des administrations européennes au sujet des obligations de ces nouveaux administrés, c'est à dire, leur extraordinaire tolérance avec le travail involontaire. Par exemple, quand la S.D.N. a voté en 1926 la «Convention sur l'Esclavage», aucun de ses états membres n'avait nul doute sur la condamnation de l'esclavage, mais il en était tout autrement quand il s'agissait de définir le «travail forcé». L'Assemblée plénière de la S.D.N. a mandaté l'O. I.T. de rédiger une enquête à ce sujet en 1930; quand un nouveau document a été mis en discussion, le résultat de la votation a été très clair: 93 votes en faveur et... 63 abstentions. Il va sans dire que trois des quatre puissances coloniales en Afrique sub saharienne – la France, le Portugal et la Belgique – se sont abstenues. Et on peut ajouter que le gouvernement du Royaume Uni, le seule des puissances avec des territoires en Afrique qui a voté favorablement, a explicitement conseillé à ses administrations coloniales de laisser tomber l'implémentation de la convention de l'OIT.

Cette corrélation entre demande de travail et indéfinition juridique du travail forcé (qui infirme la netteté du «choix moral») explique

d'ailleurs pourquoi le dernier siècle du travail forcé africain, celui de la phase coloniale, est encore un grand inconnu. Jusque dans les années 1970, la Grande Bretagne, la France et le Portugal étaient des métropoles coloniales, de plus en plus contestées, et on voit mal comment les études sur la traite se seraient accordées avec l'implémentation des dernières politiques coloniales.

Presque aucun académique n'a aujourd'hui la naïveté d'affirmer que le travail forcé africain et asiatique s'est éteint avec les abolitions juridiques. Si l'on admet que la traite illégale a subsisté dans presque toute l'Afrique Centrale jusqu'à la décennie de 1860, qu'elle y a produit l'essor de l'esclave-marchandise et que les nouveaux pouvoirs coloniaux, ambigus sur le travail forcé, s'y sont établis, on peut bien parler d'un travail forcé africain sans interruption pendant au moins quatre siècles. Dans les dernières 150 années, il fut même élargi à d'autres continents, si l'on pense au travail colonial chinois et indien dans toute l'Amérique et le bassin du Pacifique (d'ailleurs, un autre phénomène à peine entré dans la classe des objets historiographiques).

Le cas portugais, en fonction de son passé pendant la période légale de la traite et aussi de son retard comme puissance coloniale, illustre bien ce *continuum* historique.

4.1. Le cas portugais

Il ne semble pas hasardeux de dire que le retard historiographique européen sur la traite fut déterminé par la chronologie de la décolonisation.

Ce retard semble aussi inversement proportionnel à l'importance des puissances engagées. Il vaut la peine de citer les conclusions de la recherche collective de Eltis en ce qui concerne les réseaux de la traite: si on considère l'ensemble de la période 1519-1867, les réseaux portugais ont transporté 4,8 millions

d'esclaves, soit environ 44% des 11 millions estimés pour le trafic atlantique. Le deuxième réseau était le britannique (3,1 million, 28%) et le 3ème, le français (1,3 millions, 12%). Malgré les récentes recherches, surtout brésiliennes (M. Florentino, Roquinaldo Ferreira), les réseaux portugais restent encore les plus mal connus du trafic atlantique.

L'abolition de la traite par le gouvernement portugais est un processus difficile à résumer, tant il y a eu de diplômes limitatifs, mais incomplets ou inappliqués (1810, 1815, 1836). L'abolition de l'esclavage a été encore plus prolifique: 1856, 1869, 1875, 1878. En tout cas, les diplômes abolitionnistes s'arrêtent, au maximum, en 1878: Fogel dirait alors qu'à cette date-là, le « choix moral » était fait (bien que, dans le cas portugais, la moralité de ce choix soit bien douteuse, si l'on considère les pressions britanniques: on pourrait même discuter s'il y a eu vraiment un choix...).

Et pourtant, tout ne fait que recommencer après 1878. La clé de ce renouveau, qui est valable aussi pour tous les autres cas (anglais, français, belge et allemand), la voici: la législation du travail. Dualiste, elle a permis introduit la notion d'« indigène », le véritable cheval de Troie pour la continuation du travail forcé.

Ainsi, le premier code du travail colonial, le Règlement de 1878, est aussi le premier document à légitimer l'importation des « services », c'est à dire la traite de l'Angola vers les îles du cacao, S. Tomé et Príncipe². Un peu plus tard, le « Règlement du travail des indigènes »³ sera encore plus tranchant. Son article premier :

« Tous les indigènes des provinces portugaises d'Outre-Mer sont sujets à l'obligation, morale et légale d'acquiescer par le travail leurs moyens de subsistance (...). Ils ont la pleine liberté de choisir le moyen d'accomplir cette obligation; mais, s'ils ne se disposent pas à le faire, l'autorité publique peut leur imposer son accomplissement. »

L'esprit de cette loi, justement considérée comme une trahison aux intentions abolitionnistes, fut néanmoins repris dans la législation

coloniale postérieure. Les codes du travail de la 1ère période républicaine (1910-1926) ont conservé cette disposition qui, sous légitimation civilisationnelle et comme pénalité juridique, forçait arbitrairement n'importe quel africain au travail, fut-il plus ou moins temporaire (de la corvée des travaux publics aux contrats de plusieurs années).

Comme d'habitude, l'Estado Novo a systématisé ce que la 1ère République avait laissé un peu flou ou inachevé. Le premier *Estatuto dos Indígenas* avait été l'œuvre de João Belo, encore en 1926⁴. Il a été suivi par le Code du Travail des Indigènes des Colonies Portugaises d'Afrique, de 1928, le *Estatuto Politico, Civil, e Criminal dos Indígenas* (du ministre Bacelar Bebianno, 1929⁵) et par le Titre II du célèbre Acte Colonial, parmi d'autres⁶.

Ils avaient tous en commun l'assurance que les indigènes accompliraient « leurs devoirs moraux et légaux de travail ». En 1954, déjà sous la pression de l'ONU, une nouvelle version a été mise au point, avec de petits changements cosmétiques: le remplacement du mot « colonie » par « province », etc)⁷. À l'époque, le gouvernement essayait déjà d'alléger le fardeau représenté par le concept d'« indigène », bien comme les pratiques qui en découlaient.

L'extension géographique de ce genre de législation du travail montre bien l'association entre cette collection de *Estatutos Indígenas* et la demande de travail par les capitaux coloniaux. Ces diplômes ne s'appliquaient pas à toutes les provinces d'Outre-Mer: Macau, l'Inde Portugaise, Cabo Verde et plus tard S. Tomé n'auraient plus d'indigènes. En effet, il n'y a jamais eu de mines ou de plantations dans l'Asie portugaise, ni dans l'archipel de Cabo Verde; à S. Tomé, elles en étaient le noyau, mais tous leurs travailleurs étaient importés, justement... de l'Angola et du Mozambique (accessoirement de la Guinée), provinces de pleine implémentation du régime.



Il est aussi significatif de voir comment, juste avant son abolition en 1961, presque toutes les compagnies coloniales (de sucre, coton, cacao, café, diamants, pétrole, etc.) ont ralenti la demande de travail africain: soit parce qu'elles avaient fait de grands investissements dans la mécanisation, soit elles parce qu'elles avaient vendu leur actif à des tiers, avec de moindres capacités lobbyistiques. Après le début des dernières guerres coloniales (1961), on pouvait s'attendre à ce que le régime de l'Indigénat perdent les conditions politiques de survivance, et que le gouvernement portugais abandonne le Estatuto, déjà devenu un véritable cheval de bataille international. Cependant, il faut souligner une coïncidence: la loi qui produisait des «indigènes», donc des travailleurs involontaires, a justement disparu quand on en avait de moins en moins besoin.

Le ministre qui l'a révoquée, Adriano Moreira, a bien vu le sens de l'évènement: il y a vu une évolution dans «l'histoire de la législation portugaise aussi importante que les diplômes qui ont mis fin à la traite et à l'esclavage»⁸. En effet, il s'agissait de la même chose.

Pour dissiper les doutes sur ce que le concept d'Indigénat représentait pour toute la charpente coloniale, toute la législation d'outre-mer a changé à partir de cette année de 1961: le Code du Travail (1962) tout de suite, puis le régime juridique de la propriété, de la concession de terres, du peuplement, des tribunaux, etc.

Conclusion

Le cas portugais est représentatif de l'étroite association nouée entre le travail forcé et les besoins d'une certaine façon de produire. Il invalide bien l'association entre la fin de l'esclavage et n'importe pas quelle nouvelle attitude morale.



Notas

¹ Cooper, 1996, 480.

² *Regulamento para os contratos dos serviçais e colonos*, 21/11/1878

³ *Regulamento do Trabalho dos indígenas*, 9/11/1899.

⁴ Decreto n.º 12 533, de 23/10/1926

⁵ Decreto n.º 16 473, 6/2/1929

⁶ On pourrait encore citer le *Diploma Organico das Relações de Direito Privado entre Indigenas e Não Indigenas*, de 1929, la *Carta Organica do Imperio Colonial Portugues*, de 1933, etc.

⁷ DL n.º 39 666, de 20/5/1954.

⁸ DL n.º 43 893, de 6/9/1961.



Autor: Maciel Morais Santos

Título: La double fin du travail forcé au Portugal – une contribution à la critique de la revision historiographique de la traite

Editor: Centro de Estudos Africanos da Universidade do Porto

Colecção: e-Working Papers

Edição: 4ª (Jun/2008)

ISBN: 978- 989-8156-06-8

Localização: <http://www.africanos.eu>

Composição: CP

Referência bibliográfica:

SANTIOS, Maciel Morais. 2008. La double fin du travail forcé au Portugal – une contribution à la critique de la revision historiographique de la traite I. In *e-Working Papers* CEAUP. ISBN:978- 989-8156-06-8 Porto: Centro de Estudos Africanos da Universidade do Porto. <http://www.africanos.eu>

Preço: gratuito na edição electrónica, acesso por importação.

Solicitação ao leitor: Transmita-nos (ceaup@letras.up.pt) a sua opinião sobre este trabalho.

©: É permitida a cópia de partes deste documento, sem qualquer modificação, para utilização individual. Não é permitida qualquer utilização comercial. A reprodução de partes do seu conteúdo é permitida exclusivamente em documentos científicos, com indicação expressa da fonte. Não é permitida a sua disponibilização através de rede electrónica ou qualquer forma de partilha electrónica. Em caso de dúvida ou pedido de autorização contactar directamente o CEAUP (ceaup@letras.up.pt).